

LA CAMPAGNE
INTERNATIONALE
— POUR LA —
CONSERVATION
BORÉALE



INTERNATIONAL
BOREAL
CONSERVATION
CAMPAIGN

La Société du Plan Nord : Mettre en œuvre la Vision de la Déclaration des partenaires du Plan Nord

**Mémoire présenté à la Commission de l’Agriculture, des Pêcheries, de
l’Énergie et des Ressources naturelles (CAPERN)**

**Dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 11 –
Loi sur la Société du Plan Nord**

**Par
La Campagne Internationale pour la Conservation Boréale**

21 octobre 2014

La Campagne Internationale pour la Conservation Boréale et l'importance de la région boréale

Initiée en 2002, la Campagne Internationale pour la Conservation Boréale vise à protéger les écosystèmes d'importance mondiale et à restaurer les vieilles forêts et la nature sauvage en Amérique du Nord. Elle est née d'un partenariat entre Canards Illimités et le Pew Charitable Trusts.

La Campagne déploie ses efforts visant à l'éducation du public et à l'élaboration de politiques gouvernementales et industrielles afin de protéger toutes les forêts boréales du monde, mais avec un accent particulier sur la forêt boréale canadienne, où nous avons le plus de chances de réaliser des gains importants de conservation tout en maintenant une activité économique responsable et prospère.

La Campagne travaille en étroite collaboration avec les organisations environnementales canadiennes et internationales, les grandes entreprises et les Nations autochtones afin de renforcer le soutien et développer des solutions communes pour la conservation et le développement durable de la région boréale. La Vision de conservation de la Campagne est notamment soutenue par un important réseau de 1500 scientifiques du monde entier.

En effet, la Campagne Internationale pour la Conservation Boréale se guide sur la *Vision de conservation de la forêt boréale*¹ dont l'objectif est endossé par des chefs de file industriels du secteur des ressources naturelles, par les Premières nations et par des organisations de conservation. L'objectif collectif est de trouver un équilibre entre conservation et développement durable de la région boréale qui respecte les droits autochtones.

La Campagne Internationale pour la Conservation Boréale fut un supporteur de la première heure du Plan Nord. Aussi, nous sommes très heureux de voir que le gouvernement du Québec s'est réengagé à atteindre cet objectif grâce à la poursuite du Plan Nord, en reprenant le travail là où on l'a laissé en 2012.

La région boréale est un moteur économique pour toute la société québécoise, mais plus particulièrement pour les communautés du Nord du Québec. La plupart de ces communautés tiennent aussi à un équilibre entre le développement et la protection du territoire. Nous croyons fermement que la planification d'un développement durable et responsable est à la fois la clé de la prospérité économique et du maintien de la vitalité culturelle et de l'intégrité écologique de la région boréale.

Aussi, on ne peut que saluer l'instauration d'une Société du Plan Nord dont le principal rôle viserait une meilleure coordination des orientations et objectifs gouvernementaux liés au développement nordique et au bien-être des gens qui l'habitent.

¹ Vision pour la conservation de la forêt boréale <http://www.borealcanada.ca/framework-f.php>

Déclaration des partenaires du Plan Nord : une vision concertée pour le développement territoire nordique

Pour la Campagne Internationale pour la Conservation Boréale, la présentation du projet de loi no 11 établissant la Société du Plan Nord représente une étape importante d'un processus entrepris en 2010 par le gouvernement du Québec et ayant donné lieu, en mai 2011, au dépôt à l'Assemblée nationale du document intitulé *Faire le Nord ensemble – Le chantier d'une génération*. Ce document représentait l'aboutissement d'un travail historique et colossal, reconnu à l'échelle internationale, accompli par quelques centaines d'intervenants qui ont ensemble travaillé à une vision commune et concertée de développement pour le nord québécois, le Plan Nord.

En effet, entre les mois de janvier 2010 et mai 2011, près de 450 représentants du gouvernement québécois, des autorités locales et régionales dans le Nord, des dirigeants des Premières Nations et du gouvernement Inuit, des entreprises actives dans la région, des organismes sociaux, écologistes et communautaires concernés, dans un geste historique, ont travaillé de concert pour trouver de nouveaux moyens de coopérer afin d'établir un équilibre entre les impératifs de développement économique et social et la conservation environnementale dans le Nord du Québec.

Cherchant à se rallier autour de principes fondateurs du Plan Nord, tous ensemble, le 9 mai 2011, après 60 rencontres des comités de travail sectoriels, les représentants de tous ces groupes et organismes gouvernementaux, sociaux et industriels ont signé la **Déclaration des partenaires**² dans laquelle ils s'engageaient envers une série de mesures visant le développement durable du Nord du Québec qui établissaient un équilibre entre toutes leurs préoccupations.

Nous croyons que ces mesures, qui ont été acceptées par tous les intervenants de la Table des partenaires, et par la suite reconnues internationalement notamment par la communauté scientifique et les membres de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN)³, établissent une nouvelle norme à l'échelle mondiale. Elles ont le potentiel, si elles sont véritablement mises en œuvre, de positionner le Québec comme un leader mondial dans le domaine du développement durable, de devenir un modèle pour les autres États et nations de la planète et servir de pôle d'attraction pour les investisseurs attirés par un marché exempt de conflit, et bénéficiant d'une licence environnementale et sociale.

² Annexe A

³ WCC-2012-Res-064-fr: Reconnaître les progrès du Québec en matière de conservation de la région boréale : https://portals.iucn.org/docs/iucnpolicy/2012-resolutions/fr/WCC-2012-Res-064-FR_Reconnaître_les_progres_du_Quebec_en_matiere_de_conservation_de_la_region_boreale.pdf

En vertu de cette *Déclaration des partenaires*, le développement du Nord du Québec doit :

- « être socialement responsable et durable ainsi que respectueux de l'environnement ; »
- « appuyer un développement qui favorise la préservation de la qualité de l'environnement, la sauvegarde de la biodiversité ainsi que le mode de vie traditionnel et ancestral des Premières Nations et des Inuits et qu'il permette un enrichissement collectif sur les plans social et économique ; »
- « respecter les ententes déjà conclues avec les Premières Nations et les Inuits habitant ce territoire ainsi que leurs droits ancestraux et que sa mise en oeuvre doit être suffisamment souple pour permettre un examen au cas par cas de chaque projet de développement, tenir compte des diverses négociations en cours et futures et s'adapter à leur évolution, notamment pour les questions de gouvernance ; »
- « être complémentaire aux démarches que le gouvernement du Québec déploie déjà auprès des représentants autochtones concernés pour traiter des dossiers qui nécessitent une action immédiate et que les discussions de nation à nation doivent être maintenues entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones tout au long de la mise en œuvre du Plan Nord ; »
- « reconnaître que le territoire du Plan Nord contient des écosystèmes intacts parmi les plus vastes de la planète et que ceux-ci fournissent un éventail de biens et de services écologiques qu'il importe de maintenir et que des mécanismes permettant d'assurer la pérennité de l'engagement de consacrer 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité devront être mis en place. »

Déclaration des partenaires et Société du Plan Nord

Tout projet de loi relié à l'établissement de tout organisme de travail visant l'implantation du Plan Nord doit se lier aux documents et principes fondateurs du Plan Nord.

La *Déclaration des Partenaires* est le résultat d'un consensus établi à l'issue de plus d'un an et demi de travail accompli par une majorité de parties prenantes du territoire nordique, incluant le gouvernement du Québec, et qu'il est essentiel que la loi instituant la Société qui mettra en oeuvre Plan Nord intègre et réfère à l'ensemble de ces éléments.

Recommandation #1 :

Amendement - Ajouter le préambule suivant :

RECONNAISSANT QU'IL A ÉTÉ ENTENDU QUE LE développement du Nord du Québec doit :

- entamer une nouvelle ère de développement économique et social basée sur un partenariat renouvelé et tourné vers l'avenir ;*
- être socialement responsable et durable ainsi que respectueux de l'environnement;*
- appuyer un développement qui favorise la préservation de la qualité de l'environnement, la sauvegarde de la biodiversité ainsi que le mode de vie traditionnel et ancestral des Premières Nations et des Inuits et qu'il permette un enrichissement collectif sur les plans social et économique;*
- respecter les ententes déjà conclues avec les Premières Nations et les Inuits habitant ce territoire ainsi que leurs droits ancestraux et que sa mise en oeuvre doit être suffisamment souple pour permettre un examen au cas par cas de chaque projet de développement, tenir compte des diverses négociations en cours et futures et s'adapter à leur évolution, notamment pour les questions de gouvernance;*
- être complémentaire aux démarches que le gouvernement du Québec déploie déjà auprès des représentants autochtones concernés pour traiter des dossiers qui nécessitent une action immédiate et que les discussions de Nation à Nation doivent être maintenues entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones tout au long de la mise en oeuvre du Plan Nord;*
- bénéficier à l'ensemble du Québec et aux générations futures;*
- reconnaître que le territoire du Plan Nord contient des écosystèmes intacts parmi les plus vastes de la planète et que ceux-ci fournissent un éventail de biens et de services écologiques qu'il importe de maintenir et que des mécanismes permettant d'assurer la pérennité de l'engagement de consacrer 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité devront être mis en place ; et*
- reconnaître que les citoyennes et citoyens du territoire du Plan Nord soient les premiers bénéficiaires du développement et qu'il permette aux communautés, aux Premières Nations et aux Inuits qui s'y trouvent de répondre davantage à leurs besoins essentiels tout en devenant plus prospères et plus dynamiques, et ce, dans le respect de leur culture et de leur identité.*

Une mission sans vision

Bien que l'article 4 du projet de loi précise la mission de la Société du Plan Nord, nous sommes d'avis que le libellé de la vision du Plan Nord doit également être intégré au texte de loi et ainsi préciser l'objectif poursuivi par le Plan Nord. Sans répliquer les quelques 150 pages qui constituent le Plan Nord, l'ajout de sa Vision permettrait à la fois de mettre en contexte et d'encadrer de façon globale les actions et décisions qui découleront du projet de loi.

À l'instar de la *Déclaration des partenaires*, la *Vision du Plan Nord*, développée de concert avec les partenaires, a été l'objet d'un des premiers consensus obtenus à la Table des partenaires.⁴

Recommandation #2 :

Amendement - Ajout au Préambule l'élément suivant tiré de la Vision du Plan Nord

Le Plan Nord doit être un projet exemplaire de développement durable qui intègre le développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, touristique et du transport, la mise en valeur de la faune ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

CONCLUSION

Le projet de loi no 11 constitue le premier jalon législatif de la mise en œuvre du Plan Nord, un modèle de développement durable de classe mondiale reconnu. Tout projet de loi visant à créer quelconque organisme voué à la mise en œuvre du Plan Nord doit clairement et explicitement faire référence et incorporer les principes directeurs, politiques et vision de ce Plan. Ce faisant, venant guider toute action et mesures subséquentes imputables à cet organisme sur la base d'un consensus établi.

Il doit être clairement précisé que les éléments que nous apportons ne sont pas des positions partisans, ni des éléments choisis parmi une liste à la faveur de nos intérêts. Ceci est une liste intégrale de principes qui ont trouvé consensus auprès de la Table des partenaires représentant une majorité de parties prenantes concernées par le développement durable et responsable du territoire nordique.

Tous les membres de la Table des partenaires, incluant les principaux ministres concernés du gouvernement du Québec d'alors, ont apposé leur signature au bas de la Déclaration des partenaires, constituant l'essentiel de nos recommandations dans l'actuel projet de loi.

⁴ Faire le Nord ensemble : le chantier d'une génération. P.14

L'omission d'intégrer au projet de loi no 11 la Vision et les principes de la Déclaration des partenaires, chacun issus d'un consensus établi après plus d'un an et demi de travail, reviendrait, ni plus ni moins à renier, non seulement la propre signature du gouvernement, mais également l'engagement et les efforts consensuels de plus de 450 personnes qui, de bonne fois, ont investis sans compter une somme colossale d'heures et d'énergie parce qu'ils y croyaient.

C'est dû à ce travail commun et à ces principes consensuels que le Plan Nord a su atteindre la reconnaissance et la renommée internationale. En effet, ce sont pour ces raisons que les yeux du monde sont tournés vers le Québec, et aspirent à notre succès. Si ces principes ne sont pas utilisés comme base de ce qui va suivre, qui voudra encore s'investir dans un soi-disant projet commun ? Et comment empêcher le Monde de s'en détourner ?

La *Déclaration des partenaires* représente le cœur du Plan Nord. Le gouvernement du Québec a réuni les partenaires et soutenu l'établissement d'une Vision à long terme et de principes rassembleurs consensuels pour faire du Plan Nord un modèle reconnu internationalement, tant auprès de la communauté scientifique qu'auprès de pays dont le Plan suscite l'admiration et l'envie. Il est temps pour le Québec de mettre en œuvre ce Plan pour que les Québécoises et les Québécois en cueillent les fruits, bientôt et pour les générations à venir.

Pour des questions relatives à ce mémoire, informez-vous auprès de :

Suzann Méthot

Responsable au Québec de la Campagne Internationale pour la Conservation Boréale
smethot@borealcanada.ca (514) 792-1843

ANNEXE A : Déclaration des partenaires du Plan Nord

PLAN NORD



DÉCLARATION DES PARTENAIRES

Le gouvernement du Québec représenté par **monsieur Jean Charest**, premier ministre, et par **madame Nathalie Normandeau**, vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, **monsieur Pierre Corbeil**, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec, **monsieur Pierre Arcand**, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, **monsieur Geoffrey Kelley**, ministre responsable des Affaires autochtones et **monsieur Serge Simard**, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte-Nord;



Les membres de la Table des partenaires dans la démarche du Plan Nord, signataires du présent document;

Reconnaissent :

QUE le Nord québécois doit entamer une nouvelle ère de développement économique et social basée sur un partenariat renouvelé et tourné vers l'avenir;

QUE le développement du territoire du Plan Nord se doit d'être socialement responsable et durable ainsi que respectueux de l'environnement;

QUE le Plan Nord doit appuyer un développement qui favorise la préservation de la qualité de l'environnement, la sauvegarde de la biodiversité ainsi que le mode de vie traditionnel et ancestral des Premières Nations et des Inuits et qu'il permette un enrichissement collectif sur les plans social et économique;

QUE pour favoriser un tel développement il est important que les citoyens vivant sur ce territoire, en particulier les Premières Nations et les Inuits, les entrepreneurs y faisant affaire et le gouvernement respectent le principe de partenariat dans les régions du territoire du Plan Nord tel qu'il est proposé dans ce plan;

QUE le Plan Nord doit respecter les ententes déjà conclues avec les Premières Nations et les Inuits habitant ce territoire ainsi que leurs droits ancestraux et que sa mise en œuvre doit être suffisamment souple pour permettre un examen au cas par cas de chaque projet de développement, tenir compte des diverses négociations en cours et futures et s'adapter à leur évolution, notamment pour les questions de gouvernance;

QUE le Plan Nord doit être complémentaire aux démarches que le gouvernement du Québec déploie déjà auprès des représentants autochtones concernés pour traiter des dossiers qui nécessitent une action immédiate et que les discussions de nation à nation doivent être maintenues entre le gouvernement du Québec et les nations autochtones tout au long de la mise en œuvre du Plan Nord;

QUE le dialogue sur les questions de nature économique, politique et environnementale doit bénéficier à l'ensemble du Québec et aux générations futures;

QUE le territoire du Plan Nord contient des écosystèmes intacts parmi les plus vastes de la planète et que ceux-ci fournissent un éventail de biens et de services écologiques qu'il importe de maintenir;

QUE des mécanismes permettant d'assurer la pérennité de l'engagement de consacrer 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité devront être mis en place.

Ils souhaitent :

QUE le développement économique du territoire du Plan Nord demeure attractif et compétitif;

QUE les citoyennes et citoyens de ce territoire soient les premiers bénéficiaires de ce développement et qu'il permette aux communautés, aux Premières Nations et aux Inuits qui s'y trouvent de répondre davantage à leurs besoins essentiels tout en devenant plus prospères et plus dynamiques, et ce, dans le respect de leur culture et de leur identité;

QUE le Plan Nord favorise une cohabitation harmonieuse entre les communautés nordiques, particulièrement avec les Premières Nations et les Inuits;

QUE des échanges et des actions portant sur l'état de l'environnement, la conservation de la biodiversité, le maintien des services écologiques rendus par les écosystèmes et les changements climatiques se poursuivront de façon continue tout au long de la démarche mise de l'avant par le Plan Nord et au fil de l'avancement des connaissances.

En conséquence :

Le gouvernement du Québec et les membres de la Table des partenaires signataires contribueront activement à la mise en œuvre du Plan Nord, dans le respect de leurs différences, afin de poursuivre cette démarche en élaborant conjointement les futurs plans d'action quinquennaux.

À cet effet, le gouvernement du Québec, les milieux régionaux concernés et un ensemble d'acteurs publics et privés consacreront les efforts nécessaires à la mise en œuvre du premier plan quinquennal.

Pour le gouvernement du Québec


M. Jean Charest, premier ministre


M^{me} Nathalie Normandeau, vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord


M. Pierre Corbeil, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec

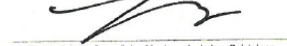

M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs


M. Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones


M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte-Nord

Pour les partenaires


M. Pita Aatami, Société Makivik

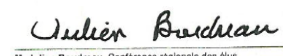

M. Florent Bégin, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (Mamultun mak Nulakuan)

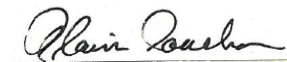

Chef François Bellefleur, Conseil des Montagnais de Natashquan (Mamultun mak Nulakuan)


M. Stéphane Bertrand, XXI^e Congrès mondial de l'énergie - Montréal 2010


M. Denis Blais, ministère des Transports


M. Georges Bouchard, Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean


M. Julien Boudreau, Conférence régionale des élus de la Côte-Nord

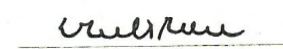

M. Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada


M. Jean Chastelain, Association touristique régionale de la Baie-James


M^{me} Theresa Chemaganiush, Société de développement des Naskapis

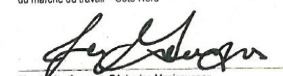

Grand chef Matthew Coon Come, Grand Conseil des Cris / Administration régionale cri


M. Marcel Darveau, professeur associé à l'Université Laval


M^{me} Daniella Delorme, Conseil régional des partenaires du marché du travail - Côte-Nord


Chef Louis Einish, Nation naskapie de Kawawachikamach


M^{me} Maggie Emudluk, Administration régionale Kativik


M^{me} Junita Gagnon, Pêcheries Manicouagan


M. Marc Gilbert, BOISACO


Vice-Grand chef Ashley Iserhoff, Grand Conseil des Cris / Administration régionale cri


M^{me} Lyne Laporte Joly, Commission scolaire de la Baie-James


M. Gerald Lemoyne, Conférence régionale des élus Nord-du-Québec - Baie-James


M^{me} Suzanne Miot, Initiative boréale canadienne - Section Québec


M. Andy Moorhouse, Société Makivik


M. Norman Ouellette, Fédération des pourvoies du Québec


M. Ghislain Poirier, Association de l'exploration minière du Québec


M. Thierry Vandal, Hydro-Québec

Signé à Lévis, le 9 mai 2011

Par le gouvernement du Québec et les partenaires du Plan Nord

Québec